



Argent bloqué chez le notaire

Par Titou77

Bonjour à tous et merci pour votre temps !

Suite à un litige avec le voisin, mon père a obtenu gain de cause et les dommages et intérêts s'élevaient à 10000e environ.

Cependant, il n'a jamais reçu le versement et il m'en parle plus de 10 ans plus tard...

Sur ce, on apprend que l'argent avait été saisi sur la vente de la maison des voisins et qu'il est là, chez le notaire, à l'attendre bien sagement.

Le notaire lui explique ensuite que l'argent est là, mais qu'il manque l'original du jugement pour débloquer la situation. L'avocat devrait pouvoir nous aider.

OK il contacte l'avocat, qui semble admettre que la faute vient de lui, et qui explique comment récupérer le document. Il fait de plus, un mail expliquant que la somme dépassait maintenant les 20000e avec les intérêts.

On obtient l'original du jugement, et direction chez le notaire qui lui dit : "En fait il faudrait voir avec un huissier pour débloquer l'argent..."

Là, ça m'a fait bondir, je me suis dit, attends, un huissier pourquoi pas quand l'argent est difficile à obtenir mais là, il est là, l'argent! Alors pour les intérêts je comprends que l'avocat ait sûrement sorti une bêtise, et que mon père touchera uniquement ce que le notaire a gardé, mais pourquoi un huissier pour débloquer ? Et surtout, qui paie l'huissier ? Et enfin, cette histoire vous paraît-elle normale ?

Je ne sais pas trop comment l'aider, merci pour vos lumières et bravo, ce forum est top !

T.

Par Isadore

Bonjour,

Le commissaire de justice est, je pense, nécessaire pour signifier le jugement ou saisir l'argent.

Le mieux est quand même de demander des explications au notaire, qui par défaut ne peut débloquer des fonds litigieux sans décision de justice exécutoire... ou l'accord du propriétaire actuel de cette somme (le voisin).

Par Titou77

Le notaire n'est pas très ouvert à la discussion, et le voisin a déménagé à l'étranger il semblerait...